Flash Actus UI AuRA

Dans l'actualité de l'UI AuRA

Les réponses de la Direction à vos questions récurrentes, faute de réponse officielle, voici notre compte-rendu

Se déplacer professionnellement, mais que faut-il prendre en compte ?

- Sur l'application **Onéo**, toute **facture** ou note de frais **de restauration** doit comporter le **tampon entreprise** dont la ressource reste insuffisante et nécessite une logistique assez lourde, ce qui va à l'encontre de notre politique RSE (carburant, rejet carbone, perte de temps…). Les salariés s'inquiètent de devoir essuyer des refus de remboursement pouvant déboucher sur des difficultés financières.

La CFE-CGC ajoute que toutes les règles sont accessibles sous : http://orange-fute.com.ftgroup/spip.php?article287

La Direction va réétudier le sujet pour alléger le processus.

- Logistique **carburant.** Face aux précédentes pénuries et à l'inflation, nos salariés se retrouvent parfois à faire l'avance des frais ou se trouver face à des problématiques de justificatif de payement (en cas panne d'automate). Des coûts importants et parfois source de stress.

La CFE-CGC demande que l'usage de la carte WEX/Leclerc déjà utilisée sur l'ex-périmètre Ui Alpes soit généralisé.

La Direction indique que pour les remboursements, une déclaration sur l'honneur accompagnée d'un relevé de transaction bancaire est recevable. Concernant les cartes WEX/Leclerc, une communication sera portée au CODIR et vers les salariés pour en développer l'usage.

Toujours un amalgame entre congé et télétravail…

- La CFE-CGC constate que les règles de **gestion de congé** divergent entre services et managers (délai de prévenance, application utilisée pour poser, délai d'acceptation, taux de présence, règle de priorité, équité, exemplarité managériale…). Un amalgame dangereux est aussi fait entre **télétravail et congé.** Des annulations de télétravail sont faites de manière cavalière avec des pratiques en deçà des accords nationaux. Les règles d'attribution de congé et de télétravail semblent être utilisées comme un levier managérial. Ces pratiques affectent le moral et la motivation des salariés et sont vécues comme une injustice.

La Direction s'est engagée à harmoniser ces pratiques et nous rappelle la déclinaison locale de l'accord national du télétravail sur 3 catégories :

- Sédentaires : back office 8 jours/mois,
- Métiers intermédiaires : 1 à 2 jours/semaine,
- Métiers non éligible télétravail.

De plus après analyse, 2 jours fixes/semaine et à forfait est un bon choix d'équilibre.

- **Droit de grève**. Nous constatons des difficultés de prise en compte des temps effectifs de grève en contradiction avec l'article L.2511 du code du travail. Nous demandons le respect du droit de grève des salariés.

Pour la Direction, l'application de saisie RH permet uniquement la prise en compte des cas suivants : Pour les Fonctionnaires, systématiquement 1/30ème de retenue sur salaire quel que soit la durée journalière. **Pour les Contractuels,** plus d'une 1/2 journée : 1/30ème de retenue sur salaire, de 1h00 à 1/2 journée 1/50ème, moins d'une heure 1/160ème.

Money, money, money…

- Le **remisage à domicile** est accordé de façon aléatoire sans possibilité de s'appuyer sur un accord d'entreprise ou local. Une pratique logistique qui pèse sur la charge de travail et ne présente aucune économie à grande échelle mais génère plutôt des coûts logistiques, du stress et une augmentation du risque routier.

La Direction précise que le remisage à domicile s'applique à tous les techniciens hors BL, les managers d'intervention hors adjoint, les membres du CODIR et les managers CAFF. Durant les congés, en cas d'absence de plus de 15 jours ouvrables, le salarié doit remiser le véhicule sur site Orange.

- **Forfait dotation habillement visuel Orange**. Celui-ci n'a pas été réactualisé depuis 2019, ce qui avec l'inflation pose des difficultés pour assurer une rotation de 3 habillements minimum par semaine (propreté, sécurité, salubrité, hygiène…). Quid de la prise en charge de la laverie ? Les salariés nous informent d'une baisse de qualité des vêtements de travail.

La CFE-CGC souhaite revoir le forfait habillement et communiquer factuellement auprès des salariés.
En réponse, la Direction indique que les forfaits sont à la main de l'UI.

Il existe deux budgets différents : Vêtements de travail métier par métier définis depuis 2020 et les EPI. La Direction entend la remarque et se dit prête à travailler le sujet forfait avec les IRP.

Pour finir, seule la boucle locale reçoit une prise en charge pour l'entretien des vêtements de travail.

Les indemnités de sujétion Outre-Mer, fallait y penser…

- **Prime ISOM** : 8 de nos salariés sont éligibles à cette prime mise en place en 2017 (25eur/jour) qui couvre les déplacements lors de renfort en Outre-Mer. **Ces salariés n'ont jamais été informés de leurs droits.** Après saisie dans l'application @noo, d'une demande avec dates des déplacements, ils ont essuyé un refus non argumenté de la part de la Direction, générant de l'incompréhension, de la démotivation, du mal-être et un sentiment d''injustice.

Les élus CFE-CGC Orange demandent à la Direction de justifier ce choix à travers des documents officiels.

La Direction ne payera pas les primes au-delà de 3 ans sans justifier cette décision.

L'Affichage règlementaire sur site habité ou non, ne répond pas aux obligations règlementaires et présente des risques importants pour les salariés en cas de besoin ou d'accident. Nous demandons la mise en conformité de l'ensemble des sites de l'UI AuRA.

La Direction s'engage à prendre le sujet et à le traiter le plus rapidement.

L'avenir dans la boule de cristal….

La CFE-CGC alerte la Direction sur les projets de transformation (ARI/CSEC UI/UPR). Les salariés expriment une inquiétude plutôt générale sur les sujets de transformation UI.

Pour la Direction, « pas d'inquiétude à avoir, les impacts seront faibles » donc rassurez les salariés et communiquez.

Vos correspondants
Sylvie BLANC - 06 07 34 47 01
Cyril MUNOZ - 06 87 60 92 57
Thierry DUSSAUGE - 06 73 00 39 76
David SANTAMARIA - 06 88 83 13 89

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : ***bit.ly/abtCFE-CGC***
tous vos contacts : ***bit.ly/annuaireCFECGC***